



En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 49

Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIN

COURBEVEILLE
CRAON
CUILLE
DENAÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
/
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
DESHOMMES Catherine, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaëtan, titulaire
/
JUGÉ Joseph, titulaire
CHABOT Hervé, suppléant
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
/
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-04/45 : SPORT-TOURISME

Séance du : 15 avril 2024

OBJET 2024-04/45 : SPORT-TOURISME
L'ODYSSÉE – MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge du pôle Sport-Tourisme, rappelle au Conseil communautaire que, par délibération n° 2023-03/31 en date du 4 avril 2023, il a été procédé à une évolution tarifaire, sur les entrées baignade, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2023.

Concernant la mise à disposition du local bien-être, considérant les souhaits des prestataires potentiels, Mme BALOCHE précise que les tarifs de mise à disposition du local bien-être nécessitent d'être modifiés afin d'optimiser son utilisation. Il est proposé au Conseil communautaire de remplacer les dénominations « temps méridien », « demi-journée » et « journée » par respectivement « 1h30 », « 3h00 » et « 6h00 » comme présenté ci-dessous.

Objet	Tarifs 2023	Tarifs 2024
3 - Groupes, CE, Associations et autres groupements		
3 - 3 - 5 Mise à disposition local		
N° 3351 Local bien-être / 1h30	10,00 €	10,00 €
N° 3352 Local bien-être / 3h	20,00 €	20,00 €
N° 3353 Local bien-être / 6h	35,00 €	35,00 €

Considérant ce qui précède,
Après avis favorable de la commission Sport-Tourisme en date du 12 mars 2024,
Après avis favorable du bureau en date du 25 mars 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

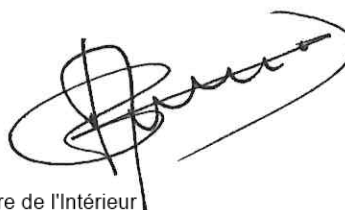
⇒ **VALIDE** les dénominations de tarifs, tels que présentées ci-dessus, avec effet au 22 avril 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Philippe GUIARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20240415-DELIB20240445-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024
Publication : 22/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

